

*new*

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

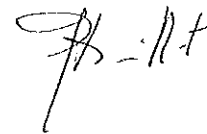
UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : Gérard Bouillot

Date et signature (2) : 14 mars 2006



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Aide-ménagère : Hygiène et sécurité.....  
 .....  
 .....

CODE DE L'U.F. (3) 81 00 08 U M S A	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 801
-------------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :  
     du degré :  
 (1) Enseignement supérieur de type court  
 (1) transition  
 (1) inférieur  
 (1) qualification  
 (1) supérieur  
 (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non
7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3..... de 1 page(s) (2)
8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)
9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)
10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) <b>810008UMSA</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>801</b>
--------------------------------------	---

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Hygiène et sécurité	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	8
		Total des périodes	40

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

07 MAI 2006

Date : .....



Signature :

J. LEONARD  
Administrateur pédagogique

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant à respecter les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie particulières aux travaux d'aide-ménagère à domicile et en collectivités.

*Aide-ménagère : Hygiène et sécurité*

ANNEXE 2

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

**Capacités**

- ◆ Exprimer en langue française des énoncés simples et courts dont le vocabulaire usuel est lié à la vie quotidienne.

**Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'études de base (CEB)

*Aide-ménagère : Hygiène et sécurité*

ANNEXE 3

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**PROGRAMME DU COURS**

L'étudiant sera capable :

- d'appliquer les règles d'hygiène personnelle et professionnelle liées au travail de l'aide-ménagère ;
- d'appliquer les consignes de base de prévention des accidents : gestes de travail adéquats, utilisation adéquate des produits, appareils et machines couramment employés à domicile et en collectivités, rangement des produits d'entretien, ... ;
- face à une situation d'urgence, de protéger du « suraccident » et d'alerter les services de secours ;
- d'appliquer les principes de base d'ergonomie adaptés au travail d'aide ménagère : mouvements liés à la levée d'une charge, aux manipulations d'essorage, aux tâches de balayage, nettoyage du sol, des murs et des vitres, ....

**CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, placé dans une situation concrète d'aide-ménagère :

- d'appliquer les règles d'hygiène personnelle et professionnelle ;
- d'appliquer les consignes de base de prévention d'un accident ;
- d'appliquer les principes de base d'ergonomie ;
- de justifier ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- l'efficacité des propositions faites.

**CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.